

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES
PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS 23-953 ET 23-954

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que, lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2023 le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

➤ **PROJET DE RÈGLEMENT 23-953** modifiant le plan d'urbanisme 04-626.

Le but du présent règlement est de modifier le plan d'affectation des sols du plan d'urbanisme 04-626 afin d'agrandir la zone à dominance mixte sise sur le boulevard Perron Ouest afin d'inclure la totalité du lot 5 407 588 à même une partie de la zone à dominance résidentielle faible densité au plan d'affectation du sol afin d'y autoriser plus précisément l'activité d'hôtellerie et l'implantation de chalets de tourisme (location courte durée) comme usage complémentaire à l'usage principal sur la totalité du lot 5 407 588 du cadastre révisé du Québec.

➤ **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 23-954** modifiant le règlement de zonage 04-620.

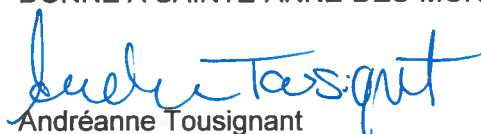
Le premier but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 et le plan de zonage 3/5 afin d'agrandir la zone à dominance mixte M.101 à même une partie de la zone à dominance résidentielle Rb.104 correspondant au lot 5 407 588 afin d'y autoriser plus précisément l'activité d'hôtellerie et l'implantation de chalets de tourisme (location courte durée) comme usage complémentaire à l'usage principal.

Le second but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 et le plan de zonage 3/5 afin d'agrandir vers l'ouest la zone résidentielle Rb.105 à même la partie résiduelle de la zone à dominance résidentielle Rb.104 ayant été séparée par la réalisation du premier but de cet article.

QU'une assemblée publique de consultation se tiendra le 26 juillet 2023 à compter de 10 heures, à la salle du conseil situé au 6, 1^{re} Avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts lors de laquelle les projets de Règlements 23-953 et 23-954 seront expliqués ainsi que les conséquences de leur adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues.

QUE ces projets de règlements sont disponibles pour consultation en contactant Andréanne Tousignant au 418-763-5511 poste 203 ou par courriel à l'adresse suivante : andreanne.tousignant@villesadm.net

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 5 juillet 2023



Andréanne Tousignant
Greffière Adjointe